La société Cicobail ainsi que ses filiales sont gérées par du personnel extérieur à l'entreprise.

Note 25. Coût du risque. — En application du règlement CRC nº 00-03, les mouvements de provisions, passages en pertes et récupérations sur créances amorties relatifs à des créances constatées en produits sur opérations de crédit-bail ou produits de location simple sont reclassés en produit net bancaire en moins (ou en plus) des produits concernés.

Pour l'exercice 2004, le solde de ces mouvements est positif à hauteur de 84 milliers d'euros et a été intégralement reclassé en produit net bancaire :

(En milliers d'euros)	Opérations de crédit-bail et assimilées	Autres opérations	Total
Dotations aux provisions	– 871		– 871
Dotations aux provisions sur indemnité de résiliation	– 3 980		– 3 980
Reprises de provisions	1 254		1 254
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	– 389		– 389
Indemnité de résiliation	4 070		4 070
Total 2004	84		84
Total 2003	– 4 801	– 700	– 5 501

Le poste coût du risque présente un solde négatif de 662 K€.

Note 26. Gains ou pertes sur actifs immobilisés. — Néant.

Note 27. Résultat exceptionnel. — Néant.

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

(En milliers d'euros)	2004	2003
Impôts exigible à taux normal	5 398	2 913
Impôts différés à taux normal	– 2 887	– 583
Autres impôts		– 104
Total	2 511	2 226

IV. — **Rapport de gestion.**

Le rapport de gestion est mis à disposition dans les locaux administratifs de la société au 4, quai de Bercy, 94220 Charenton-le-Pont.

90370

CLUB MED CENTRE D'APPELS EUROPEEN

(Capital social détenu à 100 % par Club Méditerranée S.A.)

Société à responsabilité limitée au capital social de 4 500 000 €.
Siège social : 11, rue de Cambrai, 75019 Paris.
421 507 591 R.C.S. Paris.
Exercice social : du 1er novembre au 31 octobre.

Les comptes annuels au 31 octobre 2004 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2005 ont été publiés au « Journal Spécial des Sociétés » du 4 juin 2005.

90843

CM-CIC SECURITIES

Société anonyme au capital de 14 778 498 €.
Siège social : 6, avenue de Provence, 75009 Paris.
467 501 359 R.C.S. Paris.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 25 mai 2005.

I. — **Bilan au 31 décembre 2004.**
(En millions d'euros.)

Actif	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Caisse, banques centrales, C.C.P.	0	0	1
Effets publics et assimilés	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	841	720	174
Opérations avec la clientèle	11	14	9
Obligations et autres titres à revenu fixe	20	29	22
Actions et autres titres à revenu variable	22	3	17
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0	1
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1	1	2
Immobilisations corporelles	2	2	2
Capital souscrit non versé	0	0	0
Actions propres	0	0	0
Autres actifs	648	533	762
Comptes de régularisation	8	2	24
Total de l'actif	1 553	1 304	1 014

Hors bilan	2004	2003	2002
Engagements reçus :			
Engagements de financement :			
Engagements reçus d'établissements de crédit	0		
Engagements de garantie :			
Engagements reçus d'établissements de crédit	22	24	29
Engagements sur titres :			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0		
Autres engagements reçus	46	11 073	10 224

Passif	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Banques centrales, C.C.P.	0		0
Dettes envers les établissements de crédit	658	635	76
Opérations avec la clientèle	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0		0
Autres passifs	851	626	59
Comptes de régularisation	8	6	836
Provisions pour risques et charges	5	8	9
Dettes subordonnées	0		
Fonds pour risques bancaires généraux	5	5	5
Capitaux propres	26	26	29
Capital souscrit	15	15	15
Primes d'émission	2	2	2
Réserves	4	4	4
Ecart de réévaluation	0		
Provisions réglementées	0		
Report à nouveau	4	8	11
Résultat de l'exercice	1	– 3	– 3
Total du passif	1 553	1 306	1 014

Hors bilan	2004	2003	2002
Engagements donnés :			
Engagements de financement :			
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0		

Hors bilan	2004	2003	2002
Engagements en faveur de la clientèle	0		
Engagements de garantis :			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit.	0		
Engagements d'ordre de la clientèle.	0		
Engagements sur titres :			
Titres acquis avec faculté de reprise	0		
Autres engagements donnés.	75	8 137	8 211

II. — **Compte de résultat.**
(En millions d'euros.)

	Exercice 2004	Exercice 2003	Exercice 2002
Intérêts et produits assimilés	9	11	10
Intérêts et charges assimilés.	– 8	– 8	– 12
Revenus des titres à revenu variable.	0	0	0
Commissions (produits) . . .	75	42	47
Commissions (charges). . . .	– 37	– 13	– 11
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	12	11	5
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés. . .	4	2	17
Autres produits d'exploitation bancaire.	0	3	0
Autres charges d'exploitation bancaire	0	– 2	0
Produit net bancaire	55	46	56
Charges de personnel	– 26	– 23	– 22
Autres charges administratives	– 26	– 22	– 27
Dotations aux amortissements	0	0	0
Charges de fonctionnement.	– 52	– 45	– 49
Résultat brut d'exploitation.	3	1	7
Coût du risque	– 2	– 1	– 8
Résultat d'exploitation	1	0	– 1
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	– 1	– 2
Résultat courant	1	– 1	– 3
Résultat exceptionnel	0	– 2	0
Impôts sur les bénéfices . . .	0	0	0
Dotations/reprises de fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0
Dotations/reprises aux provisions réglementées	0		
Résultat net	1	– 3	– 3

III. — **Décision d'affectation du résultat au 31 décembre 2004.**

Origine :	
Bénéfice de l'exercice	1 395 400,87 €
Report à nouveau.	4 271 000,00 €
	5 676 400,87 €
Affectation :	
Bénéfice de l'exercice	1 395 400,87 €
Report à nouveau.	4 271 000,00 €
Solde RAN	5 676 400,87 €

IV. — **Annexe aux comptes annuels.**

A. – Présentation générale.

A.1. Structure. — CIC Securities est une société anonyme au capital de 14 778 498 €. La conversion du capital en euros a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 1999.

Le capital est composé de 351 869 actions de 42 € de nominal.

CIC Securities est une entreprise d'investissement au sens de la loi de modernisation des activités financières. Elle est membre des marchés réglementés gérés par Euronext Paris à l'exception des dérivés de taux.

L'effectif inscrit de la société de bourse au 31 décembre 2004 s'élève à 233 personnes et se décompose de la manière suivante :

— 160 cadres ;

— 73 non cadres.

A.2. Actionnariat. — CIC détient 351 858 actions soit 99,99 % du capital social.

A.3. Activité de la société au cours de l'exercice. — La société de bourse exerce les activités d'intermédiation classiques (traitement des ordres du réseau bancaire, négociations de blocs et interventions sur les marchés de produits dérivés d'actions).

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2004, dont le total est de 1 552 653 338,90 € et au compte de résultat de l'exercice présentant un bénéfice de 1 395 400,87 €.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

B. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les principes comptables généraux retenus pour établir les comptes de la société CIC Securities sont ceux définis par le Comité de la réglementation bancaire et financière conformément au règlement CRBF n° 97-03, modifié par le règlement CRC du 12 décembre 2002 n° 2002-04 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises d'investissement, applicable au 1er janvier 2003. Afin de permettre la comparabilité des états financiers 2002 et 2003, les états financiers 2002 ont été retraités selon les dispositions du CRC 2002-04.

Les comptes de l'exercice 2003 de la société CIC Securities ont été établis selon les mêmes principes d'évaluation que ceux appliqués en 2002.

Le règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit est en application depuis le 1er janvier 2003. Ce texte prévoit notamment la création de la catégorie des encours douteux compromis et la comptabilisation d'une décote pour les crédits restructurés à des conditions hors marché précédemment douteux et reclassés parmi les créances saines. L'établissement ne dispose d'aucune créance restructurée à des conditions hors marché, il n'y a donc pas eu lieu de calculer une décote. La seule incidence de ce texte sur les états financiers est la création de la catégorie des douteux compromis.

Le règlement CRC 2002-10 relatif à la dépréciation des actifs pour la partie qui traite des provisions pour grosses réparations modifié par le règlement CRC 2003-07 est en vigueur depuis le 1er janvier 2003. Ce texte est sans incidence sur les états financiers.

Les notes figurant aux paragraphes ci-après explicitent les soldes des comptes de bilan, de résultat et de hors bilan.

B.1. Créances et dettes. — Les créances et dettes ont été enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont classées en douteux lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues. Les crédits sont classés en douteux compromis lorsqu'ils sont douteux depuis plus de 12 mois.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction des risques de non-recouvrement à la clôture de l'exercice.

B.2. Comptes de négociation/règlement. — Ces comptes enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées.

B.3. Titres. — Le classement des titres selon les différentes catégories et leur méthode d'évaluation et de comptabilisation sont fonction de leur nature et de l'intention de gestion exprimée lors de leur acquisition.

B.3.1. Titres de transaction : Sont classés sous cette catégorie les titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance.

Sauf dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché, ces titres ne peuvent demeurer plus de six mois dans le portefeuille de transaction. Au-delà de cette période, leur transfert vers le portefeuille de placement ou d'investissement se fait à la valeur de marché du jour du transfert. Les titres de transaction sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus.

Conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, chapitre 1er, « Dispositions applicables aux titres de transaction », à chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat ». Les opérations d'arbitrage subissent un traitement comptable particulier : enregistrement initial au prix d'achat et prise en compte des éventuels opérations sur titres.

En application de ce principe, les titres figurant au compte 30213 (erreurs

et omissions) font l'objet d'une évaluation au cours le plus récent et le solde global des différences dégagé par cette évaluation est porté, selon le sens, en charges ou en produits.

B.3.2. Titres de placement : Sont classés en titres de placement les titres acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, sans pour autant devoir être conservés durablement. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix auquel ils ont été acquis ou à la valeur déterminée par les termes du contrat d'acquisition. Les frais d'acquisition sont enregistrés directement en charge.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées ligne à ligne, sont provisionnées, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

B.3.3. Titres de participation : Les titres de participation non consolidés regroupent les titres à revenu variable que le groupe entend détenir durablement et qui donnent des droits dans le capital d'une entreprise lorsque ces droits, en créant un lien durable avec celle-ci, sont destinés à contribuer à l'activité du groupe.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix auquel ils ont été acquis ou à la valeur déterminée par les termes du contrat d'acquisition. Les frais d'acquisition des titres sont inscrits directement en charge.

Les moins-values latentes, calculées ligne à ligne, sont provisionnées, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et de filiales non cotés font l'objet d'une estimation individuelle basée non seulement sur la situation nette, mais aussi leurs capacités bénéficiaires et leurs perspectives de rentabilité. Si la valeur ainsi estimée apparaît inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

B.4. Instruments financiers à terme. — Conformément à l'instruction nº 88-01 de la Commission bancaire, relative à la comptabilisation des opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts, les gains et les pertes sur instruments financiers sont enregistrés respectivement en produits et charges sur opérations diverses.

Les marges positives ou négatives, constatées sur des opérations non dénouées à la clôture de l'exercice et réalisées sur des marchés organisés ou assimilés, sont comptabilisées en résultat, aussi bien pour les opérations de couverture (lorsque l'élément couvert est évalué au cours de marché) que pour les autres opérations.

B.4.1. Opérations sur produits dérivés : Les engagements hors bilan relatifs aux opérations sur produits dérivés reprennent le montant du capital notionnel des contrats non dénoués à la clôture de l'exercice. Dans le cas d'opérations optionnelles, les engagements reflètent le montant des capitaux nominaux de l'instrument sous-jacent.

B.4.2. Détermination de la valeur de marché des instruments financiers : La valeur de marché des instruments financiers à terme correspond à leur prix de marché, lorsqu'il existe, ou résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

B.4.3. Opérations libellées en devises : Les gains et les pertes de change qu'ils soient latents ou définitifs sont constatés à chaque fin de période et enregistrés en compte de résultat.

Dans le compte de résultat, les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise locale des sociétés consolidées aux taux de change en vigueur le jour de leur constatation.

B.5. Immobilisations incorporelles et corporelles. — Les immobilisations sont évaluées au coût d'achat. Au compte de résultats, les amortissements correspondant à ces immobilisations figurent en « Dotations aux amortissements ».

B.5.1. Immobilisations incorporelles : Evaluation et amortissements :

La valeur brute des éléments incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé pour les logiciels selon le mode linéaire sur une durée d'1 an.

B.5.2. Immobilisations corporelles : Evaluation et amortissements :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées d'amortissement notamment retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Installations téléphoniques	5 à 10 ans	Linéaire
Installations/Agencements	10 ans	Linéaire
Matériel bureau/Informatique	3 à 5 ans	Linéaire/Dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	Linéaire

B.6. Provisions pour risques et charges. — Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées selon les règles du CRC 2000-06, celui-ci n'ayant pas d'impact significatif sur les comptes.

Conformément aux possibilités offertes par la réglementation bancaire, la société constitue un fonds pour risques bancaires généraux. Celui-ci est destiné à se prémunir contre des risques éventuels inhérents aux activités commerciales et de marché, non identifiés et non mesurables à la date d'arrêté des comptes.

B.7. Engagement de retraite. — Le calcul de l'engagement de retraite (indemnités de fin de carrière et médailles du travail) a été effectué salarié par salarié en tenant compte de la loi du 21 août 2003 sur les retraites qui a modifié les conditions de départ en retraite. En effet, les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise ne sont possibles depuis le 1er janvier 2004 qu'à partir de 65 ans.

Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont provisionnés dans les comptes.

Informations sur les postes de bilan, du hors bilan et du compte de résultat.

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1. Créances sur les établissements de crédit :

	31/12/04		31/12/03	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	841		720	
Prêts, valeurs reçues en pension.	0			
Total	841	0	720	0
Total des créances sur les établissements de crédit	841		720	

Un prêt à hauteur de 250 KUSD à échéance septembre 2005, a été consenti à la filiale ESN NA.

Note 2. Créances sur la clientèle :

	31/12/04	31/12/03
Comptes ordinaires débiteurs	6	8
Créances douteuses	10	10
Provisions	– 5	– 4
Total	11	14

Les créances douteuses comprennent 10 M€ de créances douteuses compromises provisionnées à hauteur de 5 M€.

Note 3. Obligations et autres titres à revenu fixe :

	31/12/04				31/12/03			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus cotés	20	1	0	21	29	1		30
Montant brut	20	1	0	21	29	1	1	30
Provisions :								
Pour dépréciation		– 1	0	– 1		– 1		– 1
Montant net	20	0	0	20	29	0	0	29

Les titres de placement ne comportent pas de différence positive entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition.

Note 4. Actions et autres titres à revenu variable :

	31/12/04				31/12/03			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres détenus cotés	22	0	0	22	1	1		2
Montant brut	22	0	0	22	1	1	0	2
Provisions sur titres		0	0	0		– 1		– 1
Total	22	0	0	22	1	0	0	1

Note 5. Titres de participation et autres titres détenus à long terme :

	31/12/03	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Transferts	Autres variations	31/12/04
Cotés	3	0	0	0	– 3	0
Non cotés	4	0	0	0	0	4
Sous-total	7	0	0	0	– 3	4
Montant brut	7					4
Provisions :						
Titres cotés	– 1	0	0	0	1	0
Titres non cotés.	– 4	0	0	0	0	– 4
Sous-total	– 5	0	0	0	1	– 4
Montant net	2					0

CM-CIC Securities détient une participation à hauteur de 65 % dans le capital ESN North America, Inc. La valeur brute est de 4 092 K€, dépréciée à concurrence de 3 859 K€.

Note 6. Parts dans les entreprises liées :
— Opérations avec les entreprises liées :

	31/12/04 entreprises liées		31/12/03 entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif :				
Créances sur établissements de crédit	831	0	687	
Passif :				
Dettes envers les établissements de crédit	658		635	
Hors bilan :				
Engagements reçus	22		24	

Le CIC détient directement ou indirectement 100 % du capital de CM-CIC Securities et consolide sa filiale par intégration globale.

Note 7. Immobilisations incorporelles :

	31/12/03	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	31/12/04
Valeur brute :					
Fonds commerciaux	1	0	0	0	1
Autres immobilisations incorporelles	1	0	0	0	1
Montant brut	2	0	0	0	2
Amortissements :					
Autres immobilisations incorporelles	– 1	0	0	0	– 1
Montant des amortissements	– 1	0	0	0	– 1
Montant net	1				1

Note 8. Immobilisations corporelles :

Immobilisations corporelles	31/12/03	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	31/12/04
Valeur brute :					
Constructions d'exploitation	3				3
Autres immobilisations corporelles	1				1
Montant brut	4				4
Amortissements :					
Constructions d'exploitation	– 1				– 1
Autres immobilisations corporelles	– 1				– 1
Montant des amortissements	– 2				– 2
Montant net	2				2

Note 9. Autres actifs et passifs :

	31/12/04		31/12/03	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement d'opérations sur titres	529	726	280	609
Débiteurs et créditeurs divers	118	125	253	17
Provisions	0			
Total	648	851	533	626

Les débiteurs divers s'élève à 118 486 K€, se décomposent comme suit :

Dépôts de garantie nouveau marché et relit	23 798 K€
Compte CRD	54 106 K€
Marge en cours Matif Tiers	21 K€
Couvertures sur autres marchés	14 964 K€
Couvertures clients Monep	5 300 K€
Compensations marchés dérivé et étrangers	17 774 K€
Compensations marchés Monep	181 K€

Compte créditeurs divers s'élève à 124 937 K€, se décomposent comme suit :

Ecritures en instance d'imputation	108 646 K€
Comptes fournisseurs	3 618 K€
Provision pour congés payés	3 610 K€
Compensations marchés dérivés	818 K€
Autres	4 210 K€

Note 10. Comptes de régularisation :

	31/12/04		31/12/03	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Autres comptes de régularisation	8	8	2	6
Total	8	8	2	6

Note 11. Provisions pour dépréciation des créances douteuses :

	31/12/03	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/04
Actif :					
Provisions sur créances sur la clientèle .	4	1	0	0	5
Total	4	1	0	0	5

Note 12. Dettes envers les établissements de crédit :

	31/12/04		31/12/03	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	657		634	
Comptes à terme.		1		1
Total	657	1	634	1
Total des dettes envers les établissements de crédit	658		635	

Note 13. Provisions pour risques et charges :

	31/12/03	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/04
Provisions pour risques de contrepartie :					
Autres provisions pour risques de contrepartie	2	0	0	0	2
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie :					
Provisions pour charges de retraite	1	0	0	0	1
Autres provisions pour risques et charges (1)	5	0	– 3	0	2
Total	8	0	– 3	0	5

(1) Les provisions non utilisées reprises cet exercice sont de 3 M€ pour les autres risques et charges.

Note 14. Capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux :

	Capital	Primes	Réserves (1)	Ecarts de réévaluations	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 1er janvier 2003	15	2	4			11		29	5
Résultat de l'exercice							– 3		
Affectation du résultat de l'exercice précédent						– 3		– 3	
Solde au 31 décembre 2003	15	2	4	0	0	8	– 3	26	5
Solde au 1er janvier 2004	15	2	4	0	0	8		26	5
Résultat de l'exercice							1	1	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						– 3		– 3	
Solde au 31 décembre 2004	15	2	4	0	0	4	1	26	5

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 1 395 400,87 €.
La dotation à la réserve légale s'élève à 20 031,62 €.

Note 15. Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle :

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actifs :							
Créances sur les établissements de crédit. . . .	841	0	0	0	0	0	841
Créances sur la clientèle	6	0	0	0	0	0	6
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	1	0	0	0	1
Passifs :							
Dettes envers les établissements de crédit . . .	657	0	0	0	0	0	657

Note 16. Contre-valeur en euros des actifs et passifs en devises. — La contre-valeur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2004 123 M€ et de 123 M€.

Note 17. Engagements sur instruments financiers à terme. — Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles) :

	31/12/04			31/12/03		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes :						
Marchés organisés :						
Autres opérations	0	32 825	32 825		12 991	12 991
Total	0	32 825	32 825	0	12 991	12 991

Note 18. Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle :

31 décembre 2004	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Autres instruments financiers à terme				0
Marchés organisés				0
Achats	14 870	0	0	14 870
Ventes	17 956	0	0	17 956
Total	32 825	0	0	32 825

Note 19. Produits et charges sur intérêts :

	Exercice 2004		Exercice 2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit. . . .	9	– 8	7	– 8
Autres		0	4	0
Total	9	– 8	11	– 8

Note 20. Commissions :

	Exercice 2004		Exercice 2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	0	0		– 2
Opérations sur titres	0	– 3	0	– 7
Opérations de change	4	– 4	3	– 3
Engagements financiers à terme	13	– 3	8	
Engagements de financement et de garantie	0	2		
Prestations de services financiers	56	– 28	30	– 2
Commissions sur moyens de paiement		0		
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	1	0	1	
Total	75	– 37	42	– 14

Les commissions se décomposent comme suit :

	Produits	Charges
Commissions de trésorerie		81 K€
Commissions sur opérations sur titres		3 144 K€
Commissions sur opérations de change	4 114 K€	3 529 K€
Commissions sur produits dérivés	13 008 K€	3 498 K€
Commissions sur opérations sur titres clientèles	48 321 K€	16 K€
Commissions sur opérations sur titres gérés ou dépôt	7 369 K€	
Autres commissions et prestations de services financiers	888 K€	8 128 K€

Note 21. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation :

	Exercice 2004	Exercice 2003
Sur titres de transaction	11	12
Sur instruments financiers à terme		– 1
Sous-total	12	11
Total	12	11

Note 22. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés :

	Exercice 2004	Exercice 2003
Opérations sur titres de placement :		
Plus-values de cession	4	2
Total	4	2

Note 23. Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

	Exercice 2004		Exercice 2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	0		3	
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	0	0		– 2
Total	0	0	3	– 2

Note 24. Charges de personnel :

	Exercice 2004	Exercice 2003
Salaires et traitements	– 17	– 15
Charges sociales	– 7	– 7
Intéressement et participation des salariés	– 1	0
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	– 1	– 1
Total	– 26	– 23

Selon les nouveaux accords d'intéressement Groupe CIC, une provision a été constituée au titre de l'exercice 2004 pour un montant de 740 K€.

Note 25. Coût du risque :

	Exercice 2004	Exercice 2003
Dotations aux provisions sur créances douteuses	– 1	– 1
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des provisions	– 1	
Solde des créances	– 2	– 1

Note 26. Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

	Exercice 2004					Exercice 2003
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et ATRF	Participations et ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières :						
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	2
Reprises de provisions	0	0	0	0	0	– 1
Sous-total	0	0	0	0	0	1
Total	0	0	0	0	0	1

Note 27. Impôts sur les bénéfices. — Dans le cadre des dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts, CM-CIC Securities a opté pour le régime fiscal des groupes de société dit « Régime de l'intégration fiscale », qui s'est appliqué pour la première fois à l'exercice 1997.

Note 28. Effectifs moyens :

	Exercice 2004	Exercice 2003
Techniciens	72	72
Cadres	149	141
Total	221	213

Note 29. Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration :

	31/12/04	31/12/03
Montant global des rémunérations versées		– 2

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration.

V. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la société CM CIC Securities, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de la recommandation CNC 2003-R.01 relative aux engagements de retraite.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la régularité du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite ;

— Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit et les procédures contentieuses inhérents à ses activités tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi et à l'appréciation des risques clientèle et à leur couverture par des provisions spécifiques ;

— Votre société constitue des provisions au titre des engagements de retraite et assimilés tels que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi et s'agissant des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous signalons que votre société a décidé de ne pas mentionner les rémunérations des mandataires sociaux et des personnes physiques représentant les personnes morales mandataires sociaux au titre de leur salaire perçu dans la société qui contrôle votre société.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2005.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : AGNÈS HUSSHERR ; — Barbier Frinault & Autres : OLIVIER DURAND.

VI. — **Rapport de gestion.**

Le rapport de gestion est disponible au siège social sur simple demande.

90745

SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 16 000 000 €. Siège social et direction générale : 75, rue Paradis, 13006 Marseille. 054 806 542 R.C.S. Marseille.

Documents comptables annuels.

A. — Comptes sociaux.

I. — **Bilan consolidé au 31 décembre 2004.**
(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2004	2003	2002
Caisse, banques centrales, C.C.P.		62 661	65 016	102 228
Effets publics et valeurs assimilées		0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	1	1 232 611	1 428 343	1 637 072
Créances sur la clientèle	2	1 481 522	1 373 324	1 292 073
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	0	1 600	2 211
Actions, titres à revenu variable, titres de l'activité de portefeuille	3	124 054	124 054	138 203
Titres de participations et titres détenus à long terme	4	16 270	29 370	55 167
Parts dans les entreprises liées	4	12 459	0	0
Immobilisations incorporelles	5	4 950	3 867	3 804
Immobilisations corporelles	6	42 316	39 239	10 900
Autres actifs	7	77 237	130 289	87 301
Comptes de régularisation	8	79 905	92 569	78 803
Total de l'actif		3 133 985	3 287 671	3 407 762

Hors bilan	Notes	2004	2003	2002
Engagements de financement donnés	19	344 066	620 298	748 703
Engagements de garantie donnés	19	313 735	111 969	113 609
Engagements sur titres		0	0	0
Instruments financiers à terme de taux et autres	20	3 377 322	2 250 000	1 292 000

Passif	Notes	2004	2003	2002
Dettes envers les établissements de crédit	10	26 243	23 339	128 660
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 565 311	2 566 456	2 591 105
Dettes représentées par un titre	12	7 935	82 700	88 547
Autres passifs	13	43 261	32 368	37 694
Comptes de régularisation	14	52 439	54 862	60 502
Provisions pour risques et charges	15	75 693	131 490	170 468
Fonds pour risques bancaires généraux	16	0	133 723	133 723
Dettes subordonnées	17	6 628	55 351	56 374
Capitaux propres, hors FRBG	18	356 475	207 382	140 689
Capital souscrit		16 000	16 000	16 000
Primes d'émission		642	642	642
Réserves		10 146	10 146	8 230
Report à nouveau		93 824	93 817	66 483
Résultat de l'exercice		235 863	86 777	49 334
Total du passif		3 133 985	3 287 671	3 407 762

Hors bilan	Notes	2004	2003	2002
Engagements de financement reçus		0	0	0
Engagements de garantie reçus	19	163 312	100 073	125 789
Engagements sur titres		0	0	0

II. — **Compte de résultats.**
(En milliers d'euros.)

	Notes	2004	2003	2002
Intérêts et produits assimilés	21	188 177	199 461	211 819
Intérêts et charges assimilées	21	– 60 569	– 69 851	– 85 542
Revenus de titres à revenu variable	22	729	931	829
Commissions (produits)	23	71 829	65 037	64 571
Commissions (charges)	23	– 7 712	– 7 418	– 7 284
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	24	540	30	375
Gains sur opérations de placement et assimilés	25	0	1 028	700